

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Propos de début d'année

Dès le début de l'année 1969, la commission romande d'information, en plein accord avec le rédacteur en chef de «Protection civile - Zivilschutz», nous chargeait de rédiger la présente chronique afin de montrer aux autorités, aux organes directeurs de l'OFPC et de l'USPC et à tous les lecteurs de cette revue ce qui se fait en Romandie dans le domaine de la protection civile. Mais cette initiative devait aussi permettre à tous ceux qui le désiraient d'émettre des idées, quelquefois non conformistes, ou — en tout cas — de poser des questions!

Le but que la CRI s'était ainsi assigné a-t-il été atteint et celui qui est chargé de mettre en forme les «Nouvelles des villes et cantons romands» a-t-il fait œuvre utile au cours des trois dernières années? Telles sont les questions que l'on peut se poser au début de cette nouvelle année, qui — ainsi qu'on peut le constater — marque une nette amélioration dans la présentation de l'organe officiel de l'USPC.

Des questions auxquelles seuls peuvent répondre ceux qui veulent bien lire mois après mois cette chronique romande. Une chronique qui reflétera toujours davantage les divers aspects de la protection civile en Romandie en fonction même des «nouvelles» et de la documentation que l'on veut bien nous faire parvenir. Et c'est là bien sûr que réside la difficulté, car nombreux sont les responsables de notre mouvement qui n'ont pas encore compris la valeur d'une information mutuelle.

De sorte que, en rédigeant cette première chronique de l'année 1972, nous faisons un appel aux uns et aux autres pour qu'ils veuillent bien nous informer de tout ce qui se fait d'intéressant ou de nouveau dans leurs sphères respectives, et nous envoyer les documents permettant de rendre toujours plus vivantes ces lignes mensuelles. Pour ce qui est de nous personnellement, nous continuerons à défendre des idées qui nous sont chères, et qui tendent à prouver que

la protection civile doit aller bien au-delà des lois et des règlements, c'est dire mise au service de l'homme dans n'importe quelle circonstance.

Par ailleurs nous ne manquerons pas de signaler tout ce qui peut et doit valoriser la fonction de chef local, c'est-à-dire de celui qui est «en première ligne» en toutes circonstances. Enfin nous devons dire au rédacteur en chef, M. Herbert Alboth, la reconnaissance des Romands pour la place large qu'il leur accorde... sans jamais enle-

ver un mot de ce que nous écrivons ici, même si ce n'est pas absolument dans la pure orthodoxie!

John Chevalier

Du nouveau à la commission de rédaction

La commission de rédaction de notre revue vient de tenir une importante séance à Soleure et étant donné que ladite revue constitue la «carte de visite» de la protection civile helvétique il va de soi que tout ce qui se fait à ce sujet intéresse chacune des régions de notre pays. Et par conséquent la Suisse romande, qui est d'ailleurs représentée au sein de la commission de rédaction par Roger Parisod et le président de la CRI. Voici donc ce qui a été décidé à Soleure, et dont nos lecteurs ont déjà pu se rendre compte en recevant le premier numéro 1972 de «Protection civile - Zivilschutz».

Dès maintenant, en effet, ce journal est imprimé en offset, ce qui permet une amélioration sensible de sa présentation. En ce qui concerne l'impression, les clichés — qui pourront être éventuellement reproduits en couleurs — la couverture, le papier, etc. Tout cela, ne va évidemment pas sans frais supplémentaires, mais il tombe sous le sens que l'argent ainsi dépensé l'est à bon escient. Toutefois, il s'agira d'augmenter le nombre des abonnés et la publicité, et il appartient à chacun d'œuvrer dans ce sens.

En ce qui concerne les abonnements, nous nous sommes faits préciser un point au sujet duquel la CRI avait pris une nette position, et qui peut s'exprimer ainsi:

pour les sections cantonales de l'USPC qui sont bien structurées et qui tiennent à garder elles-mêmes le contrôle de leurs membres et à encaisser les cotisations annuelles... aucun changement. C'est-à-dire que se sont elles qui enverront en bloc à la Maison éditrice le montant des abonnements correspondant à leurs membres

Par contre, les sections qui le désirent pourront charger la Maison Vogt-Schild de faire ce travail à leur place. Voici donc une chose bien réglée et à notre entière satisfaction. Autre chose réglée également, le sous-titre «Schutz und Wehr» (et pour les raisons déjà indiquées) ne figure que sous le titre «Zivilschutz», et en page intérieure. Comme quoi il est bon — à certains moments — de dire ce que l'on pense!

Changement de président

Après avoir œuvré depuis 1954, le président de la commission de rédaction, M. Egon Isler, a demandé à être déchargé de ses fonctions. Pour le remplacer, la CR propose au comité central M. Reinhold Wehrle, professeur à Soleure. Comme il se doit, M. Egon Isler a été remercié pour ses longues années de dévouement, et nous lui réitérons ici notre reconnaissance pour l'amitié et la compréhension qu'il a toujours manifestées à l'égard des Romands.

Et voilà une chose qui intéresse tout justement les Romands: dans le plan de parution 1972, il est prévu que le tiers environ de la revue sera réservé à des textes en français. Ce qui veut dire que notre chronique mensuelle «Nouvelles des villes et cantons romands» devra être de plus en plus fournie, et que des articles de fond devront être écrits par des personnalités de Romandie.

Cela est d'autant plus important que la présente revue est envoyée à des centaines de magistrats et autre personnes jouant un rôle dans notre pays, et qui doivent connaître ce qui se fait sur le plan de la protection civile dans les cantons d'expression française.

Prises de contact avec les rédacteurs

Enfin, et comme la commission de rédaction est aussi chargée de l'information générale, il a été relevé la bonne marche du service romand de presse. Et il a été décidé que dans le courant de l'automne, trois colloques seront organisés à l'intention des rédacteurs de la grande presse, dont un — bien sûr — pour ceux de Suisse romande, la CRI ayant instamment demandé de pouvoir s'occuper de celui-ci.

Un film sur la radio-activité

Afin de compléter la série des films qui doivent montrer les divers aspects de la protection civile, et après: «Demain peut-être», «Et toi...», «Eaux en furie», etc., l'OFPC et l'USPC ont décidé de s'atteler à une tâche plus ardue et plus délicate. C'est-à-dire de consacrer un film à la radio-activité, aux dangers des radiations nucléaires et aux moyens de s'en protéger. Tâche délicate écrivons-nous puisque tout ce qui touche aux problèmes ci-dessus donne lieu à discussion manquant souvent d'objectivité, mais délicate également car — et qu'on le veuille ou non — les centrales atomiques se

multiplieront en Suisse, pour faire face aux demandes sans cesse accrues d'énergie électrique. Alors il fallait éviter de «peindre le diable sur la muraille»! C'est dire combien tous les détails du scénario ont été étudiés avec chacun des organismes suisses spécialisés afin que le nouveau film — qui ne sera pas à disposition avant l'automne, et dont le titre exact n'a pas encore été défini — réponde au but fixé. Et là encore, il s'agira que la version française ne prête pas à controverse, et ce sera le rôle de la CRI, d'entente avec les organes intéressés de l'OFPC.

A Neuchâtel... Assemblée générale de l'Association des chefs locaux

Il est important de connaître ce qui se fait dans le cadre des groupements de chefs locaux. C'est pourquoi nous savons gré à M. J.-P. Fasnacht — lui-même chef local PC de La Chaux-de-Fonds — de nous dire ce qui se passe au sein de l'Association des chefs locaux de la protection civile du canton de Neuchâtel (J. C.):

Réunis au Collège d'Hauterive le 27 novembre 1971, à l'occasion de notre assemblée générale — sous la présidence de M. André Furrer, chef local de Marin — nous avons le plaisir de constater que 18 chefs locaux sur 21 que compte actuellement notre canton sont présents. Au total 42 participants parmi lesquels nous relevons la présence de MM. Kaltenrieder, Président de la Commune d'Hauterive, André Laubscher et Fernand Burri de l'Office cantonal, Fernand Martin, Président de l'Association cantonale, Max Haller, Président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, Friedrich, représentant les chefs locaux vaudois avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations, ainsi que Jaccard et Stragiotti, membres d'honneur.

Pour honorer la mémoire de notre regretté collègue Robert Olivier, décédé le 2 novembre 1971, l'assemblée se lève et observe quelques instants de silence.

Des souhaits de bienvenue de M. Kaltenrieder, la liquidation de quelques points administratifs et M. Schmitt, de La Chaux-de-Fonds, présente son film réalisé en juin d'un cours d'introduction à Sugiez. Ce film, haut en couleurs, comprenant un intéressant commentaire et une agréable musique d'ambiance, retrace la vie d'un cours de 5 jours depuis l'entrée en service jusqu'au licenciement. Il obtient un très vif succès.

Monsieur André Laubscher, chef cantonal, fait un rapide tour d'horizon et parle ensuite de la nouvelle conception 1971. Nous sommes conscients qu'il faudra un certain temps pour que la nouvelle conception puisse être mise en pratique, l'élaboration de nouvelles prescriptions et directives représentant

un travail très important de l'Office fédéral.

M. Laubscher prend note de différentes suggestions qui lui sont soumises tout particulièrement dans le domaine de l'instruction.

Organisation catastrophe

Point principal de l'ordre du jour: exposé du Major Walter Russbach, Commandant de la Police cantonale neuchâteloise, sur l'organisation catastrophe dans le canton. Sujet particulièrement intéressant et actuel développé avec clarté et précision. Le premier projet d'organigramme établi au début de 1968 a pris forme et la répartition des responsabilités et des tâches dans les différents secteurs du canton est maintenant bien définie. La protection civile est naturellement incluse dans le plan et, pourrait, en cas de nécessité, apporter des renforts d'hommes et tout spécialement de matériel. L'organigramme sera prochainement adressé à chaque chef local du canton.

Des expériences très intéressantes ont été faites au cours des trois importants exercices d'intervention mis sur pied en 1969 et 1970. Chacun a joué le jeu consciencieusement, intervenant avec diligence sur les lieux des catastrophes supposées. Les ordres des états-majors responsables ont été suivis à la lettre et les mesures de sécurité prises dans le terrain ont été respectées.

Pour conclure, le Major Russbach répond à quelques questions de l'auditoire. Puis le président remercie les orateurs de l'enseignement qu'ils ont bien voulu nous donner et MM. Fernand Martin, Max Haller et Pierre Friedrich, nous apportent quelques témoignages de leurs associations respectives.

Un excellent repas pris en commun permet à chacun de fraterniser, et au cours de l'après-midi, M. Feuz, chef local d'Hauterive, nous présente la piscine couverte qui deviendrait, en cas de nécessité, une importante réserve d'eau. La visite de ces belles installations met un terme à cette agréable journée qui fut des plus intéressantes et instructives. JP F.

La commission romande d'information fait le point

Comme à l'accoutumée, la commission romande d'information (CRI) s'est réunie à mi-décembre afin de dresser le bilan d'une année qui aura été riche en actions de tous genres, puis de poser les grandes lignes du programme 1972. Au début de cette séance un hommage a été rendu à la mémoire du regretté Robert Olivier, chef local de Neuchâtel et secrétaire de la CRI, dont le souvenir sera précieux à tous ceux qui l'ont connu.

Comme le veut le statut de la CRI, il appartient à l'association cantonale neuchâteloise de l'USPC de désigner

son nouveau représentant au sein de cet organisme.

Tout ce qui — au cours de l'année dernière — aura permis de mieux connaître la protection civile a été passé en revue: expositions dans les grands magasins, service romand de presse, journal de l'USPC, actions particulières dans tel ou tel canton, prises de contact avec le Délégué à la défense économique ou encore avec l'association des médecins, etc. Et non seulement passé en revue, mais encore examiné à fond.

Programme 1972

Le programme de la CRI pour l'année qui vient de débiter est en partie conditionné par celui de l'USPC. Ce qui va de soi, avec tout de même cette précision que tout ce qui peut toucher la Suisse romande — comme par exemple la mise sur pied de colloques à l'intention des rédacteurs de grands journaux — soit confié à la CRI. Vérité de la Palisse peut-être, mais qu'il est bon de rappeler, ne serait-ce que pour éviter le retour de ce qui s'est passé lors de l'examen des «sondages d'opinion» sur la protection civile. Le nouveau film traitant de la radioactivité a aussi retenu l'attention de la CRI, de même que la «Conception 1971» de la PC, le service national pour les femmes, les plans d'alarme-catastrophe, etc.

Journées romandes d'études

Toutes choses qui paraissent si importantes qu'elles semblent mériter un examen approfondi, car — et contrairement à ce que l'on pense quelquefois — elles touchent directement à l'information, et par conséquent à une acceptation toujours plus large de la protection civile par tous les milieux de notre population, ceci valant aussi — mais oui — pour certaines autorités à divers échelons.

Et c'est parce qu'elle est consciente de cela que la CRI a décidé de mettre sur pied pour cette année une ou deux «Journées d'études» au cours desquelles l'un ou l'autre des points ci-dessus seront largement débattus.

Ainsi que nos lecteurs peuvent le constater la récente séance de la CRI a montré... qu'il y avait du pain sur la planche pour tous ceux qui s'intéressent à l'information.

J. Chevalier

Un chef local n'est plus...

Une nouvelle fois en 1971, le deuil a frappé les rangs de notre association. Cela en la personne de notre membre et ami Monsieur Marcel Robert. Chef local de la Protection civile de la Commune de Colombier, survenu à l'âge de 48 ans le vendredi 24 décembre 1971. Membre de notre association des chefs locaux neuchâtelois depuis de nombreuses années. Marcel Robert fut un membre particulièrement dévoué à la cause que nous défendons. Nous garderons de lui le meilleur des souvenirs.

Le comité